

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### TRUSTEAM OPTIMUM

Parts M: Réserve à la commercialisation par des intermédiaires financiers hors Trusteam Finance et à l'offre Trusteam Privilège, FR0013398336  
Trusteam Finance

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds s'engage à respecter le règlement (UE) 2019/2088 concernant les informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") en conformité avec les dispositions de l'article 8.

Ce fonds dispose du label ISR.

L'objectif de gestion est d'investir parmi les sociétés les plus orientées Client au sein de l'univers d'investissement, afin d'obtenir sur une période supérieure à un an, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'Euro MTS 1-3 ans, avec une volatilité 5 ans cible de 3%, tout en ayant une performance ESG supérieure à celle de l'univers investissement.

L'engagement de prise en compte des critères extra financier est en "sélectivité" par rapport à l'univers d'investissement.

Il est rappelé que ceci est un objectif de gestion et que dans certaines conditions de marché (crise économique ou financière), celui-ci pourrait ne pas être atteint. Le fonds TRUSTEAM OPTIMUM offre une diversification aux fonds obligataires euro et aux fonds en euros des compagnies d'assurance.

L'indicateur de référence est l'Euro MTS 1-3 ans est composé de titres d'obligations d'états de la Zone Euro dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements du fonds a choisi comme premier filtre d'investissement un critère extra-financier qui est celui de la Satisfaction Client (Process ROC : « Return On Customer »). Ce critère fait le lien entre performances extra-financières et financières. La performance ESG est principalement mesurée, ex ante, par le taux de satisfaction client (Impact Social). Puis sont intégrés des facteurs de risques supplémentaires financiers (robustesse financière, valorisation, sensibilité à des facteurs externes...) ou extra financiers (controverses ; gouvernance...) pour juger du couple rendement risque. Au cours de la période de détention des titres, sont également suivies les controverses extra financières.

Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra financière :

- Disponibilité et fiabilité des informations recueillies pour construire le score de ROC des entreprises.
- Représentativité insuffisante de certaines données pour construire le score ROC.

Les politiques ESG (Code de transparence, Rapport Article 173, Politique de Vote et d'engagement) et les rapports de mesure d'impact ISR, et d'engagement et sur l'exercice des droits de vote sont disponible sur <http://www.trusteam.fr/satisfaction-client-isr.html>

Afin de réaliser l'objectif de gestion, et dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP est investi en produits monétaires euros, obligations à court et moyen terme euro, des obligations convertibles en euros et en actions, en maîtrisant la volatilité et en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant.

Les émetteurs monétaires, obligataires et convertibles sont sélectionnés selon l'approche extra financière « Satisfaction Client » (Process ROC) dans l'univers éligible, en excluant les entreprises dont le score ROC est trop faible afin de réduire les potentiels effets négatifs, selon l'objectif "do not harm", tel que défini par l'Investment Management Project (IMP). Les dettes d'états ou assimilées et du secteur public ne sont pas concernés par cette analyse.

• Pour la part en actions, la stratégie d'investissement est opportuniste et consiste à :

- Sélectionner les entreprises de la Zone Euro leaders en termes de satisfaction client ou celles qui ont un actif client suffisamment solide pour générer une croissance et une rentabilité forte grâce au pricing power, à la recommandation et à la fidélité. L'éligibilité de la valeur est fonction de son score ROC majoré ou minoré d'éléments qualitatifs tels que l'évolution du score. L'intention est d'avoir un « impact positif », d'après la classification de l'Impact Management Project.

-

- et mettre en place des stratégies de rendement en :

- sélectionnant celles dont la valorisation est raisonnable,  
- en investissant sur ces actions principalement de grandes et moyennes capitalisations, soit directement, soit au travers de s, de stratégies d'options, ou d'actions associées à des options (principalement des ventes de call), afin de limiter le risque de façon convexe. Le fonds est exposé :

- **de 70% à 100% de l'actif net** en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euros d'émetteurs publics et privés, des pays de l'OCDE et / ou de l'UE notés A-3 minimum sur le court terme et BBB- sur le long terme chez S&P ou jugées équivalentes par la société de gestion. La part investie en instruments du marché monétaire et en obligations de notation inférieure à A3 ou BBB- (Standard & Poor's ou équivalent) ne pourra pas dépasser 20% de l'actif net. Les émetteurs non notés sont analysés et notés par la société de gestion selon sa procédure. La fourchette de sensibilité de la poche taux est de 0 à 5.

- **de 0% à 15% de l'actif net** en actions de toute capitalisation de la zone euro et tous secteurs économiques ; Le poids des petites capitalisations inférieures à 1 milliard sera limité à 3%

- **de 0% à 10% de l'actif net** en obligations convertibles (le fonds s'interdit d'intervenir sur des obligations convertibles contingentes

- **de 0 à 10% de l'actif net au risque de change.**

**En actions**, pour 15% au maximum du portefeuille le fonds est principalement investi en actions et/ou en certificats d'investissement de sociétés de pays de la zone euro admis aux négociations sur un marché réglementé. A titre accessoire le fonds investit sur des actions des pays de l'OCDE et/ ou de l'UE, hors zone euro, dans la limite de 10% du portefeuille.

**En titres de créance** et instruments du marché monétaire le fonds est investi, en obligations, Bons du Trésor à court et à moyen terme et titres négociables à court terme. La durée de vie maximum des obligations non convertibles est de 6 ans pour minimiser le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE ou en fonds d'investissements à vocation générale ouverts à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Ils seront labellisés ISR et/ou intégreront des approches extra financières.

Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds pourra utiliser des instruments dérivés (options, futures, swap et change à terme) des marchés réglementés et de gré à gré et des titres intégrant des dérivés (bons de souscription et obligations convertibles) cotés sur un marché réglementé dans un but de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, au risque action, au risque de crédit, au risque de change sans rechercher de surexposition.

**Affectation des sommes distribuables** : capitalisation des revenus pour les parts A, B, M et P. Les revenus nets du fonds sont systématiquement distribués pour la part D.

**Parts réservés à la commercialisation par des intermédiaires financiers et à l'offre Trusteam Privilège** \* : La société de gestion crée ces parts ne donnant pas droit à rétrocessions dans le cadre de l'application de la Directive MIF II.

**Durée minimum de placement recommandée** Supérieure à un an.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

**Conditions de souscription et de rachat** : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré à la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 3 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

En effet, des facteurs inhérents à la gestion de taux comme la maturité, la sensibilité des titres obligataires détenus exercent une influence sur la valeur liquidative du fonds.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur d'un titre obligataire ne puisse pas faire face à ses engagements et au risque d'une dégradation de la note de l'entreprise par les agences de notation qui pourrait faire baisser la valeur de ses obligations et ainsi faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 3 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Risque de Durabilité : il touche la valeur des investissements qui peut être affectée négativement ; Ce risque sera suivi ex ante, et mesuré par la Satisfaction Client. Ce risque peut aggraver les risques du fonds à travers les risques de marché, de crédit, de liquidité, opérationnel,

Impact des techniques financières IFT : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

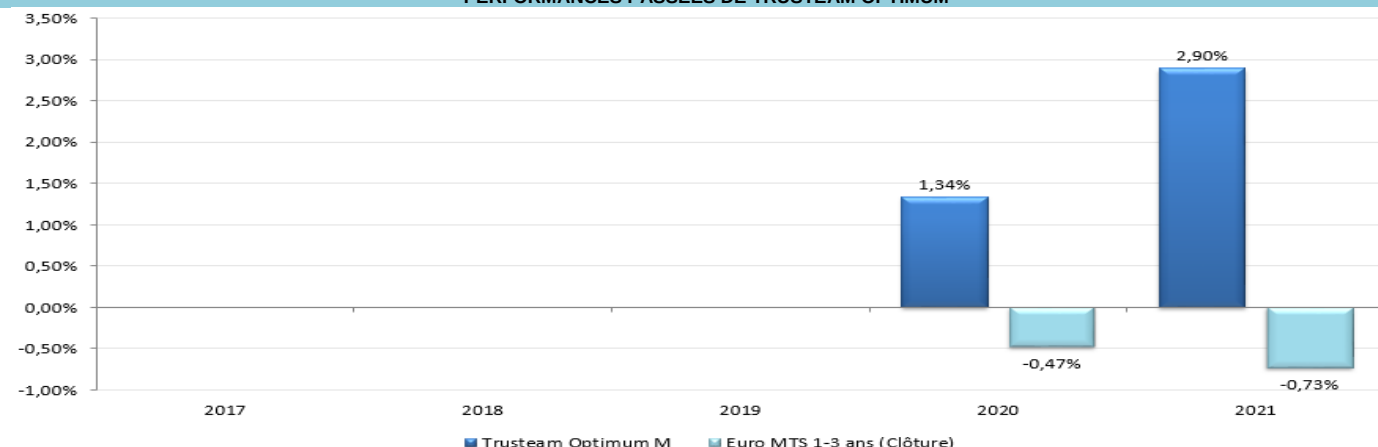
| FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| FRAIS D'ENTREE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2%            |
| FRAIS DE SORTIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | néant         |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. |               |
| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |               |
| FRAIS COURANTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 0,76% TTC (*) |
| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |               |
| COMMISSION DE PERFORMANCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | néant         |

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES DE TRUSTEAM OPTIMUM



## AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. A compter du 4 février 2021, L'indicateur de référence a été modifié l'Euro MTS 1-3 ans Antérieurement il s'agissait de l'EONIA capitalisé.

Les frais indiqués dans le tableau ci-dessus sont ceux de la part A.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 31/05/2002 (Part M créée le 13/03/2019)

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : changement d'indicateur de référence

## INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Crédit Industriel et Commercial (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

NOM DE LA SGP Trusteam Finance 11 rue Berryer, 75008 Paris Tél. : 01 42 96 40 30

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

## REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le présent OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique "U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus et sur le site internet de la Société de gestion [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr)).

Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Trusteam Finance [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr) / Mentions légales et réglementaires. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de Trusteam Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Trusteam Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/02/2022.